4me ANNÉE N° 27 MARS 1898.

ARCHIVES NATIONALES DE STOMATOLOGIE ET D'ART DENTAIRE

PARAISSANT TOUS LES MOIS

Organe de l'École et des Praticiens de la Province

Il sera rendu compte des ouvrages et thèses dont il sera adressé deux exemplaires et des appareils dont il sera envoyé un spécimen.
Les auteurs de travaux originaux ont droit à 50 exemplaires tirés à part.

SOMMAIRE

PRIX DE L'ABONNEMENT

UN AN (FRANCE ET ÉTRANGER) : 5 F. — PRIX DU NUMÉRO : 50 C.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Bordeaux — 226, Rue Sainte-Catherine, 226.

M. Louis SEIGLE, Administrateur.

Cours pratiques de Clinique Dentaire

De 8 h. à midi. — **par MM. les professeurs :**

LUNDI, **Dumora**, Diplômé de l'École dentaire de Paris, Chirurgien dentiste de la Faculté de Paris.
MM. LASSAQUE et CLERC, démonstrateurs.

MARDI : **Seigle** aîné, Chirurgien-dentiste de la Faculté de Paris.
MM. DELAGE-DAMON et MARRONNEAUD, démonstrateurs.

MERCREDI : **Brugeille,** Chirurgien-dentiste de la Faculté de Bordeaux, Docteur en Chirurgie dentaire, du Maryland.
MM. DENOYER et PAPON, démonstrateurs.

JEUDI et VENDREDI :

Rolland, docteur en médecine, Directeur de l'École. (*Anesthésies*).
MM. LASSAQUE et CLERC, démonstrateurs.

M. Charbonneau, Chirurgien-dentiste de la Faculté de Bordeaux, Chef de Clinique délégué.
MM. Jean ARMAND et MARRONNEAUD, démonstrateurs.

SAMEDI : **Brugeille,** Chirurgien-dentiste de la Faculté de Bordeaux, Docteur en Chirurgie dentaire, du Maryland.
MM. DENOYER et DELAGE-DAMON, démonstrateurs.

TRAVAUX PRATIQUES DE MÉCANIQUE ET DE PROTHÈSE DENTAIRES

Sous la Direction de **M. Seigle** aîné, professeur.

LUNDI — JEUDI	MM. Philippeau	Démonstrateurs.
MARDI — VENDREDI	Marquerie.	
MERCREDI — SAMEDI	Perret	

ARCHIVES NATIONALES
DE
Stomatologie et d'Art dentaire

SOMMAIRE

APPLICATION
DES SOLUTIONS ANESTHÉSIQUES
DE SCHLEICH
à l'extraction des dents.

DEUXIÈME ARTICLE (*Suite et fin*)

1re OBSERVATION

Adulte : *(a) dent extraite :* 2e grosse molaire supérieure gauche : *(b) motif de l'extraction :* carie du 4e degré, périostite alvéolo dentaire. *(c) quantité de liquide anesthésique évalué en seringues :* 2 seringues, 3/4 pour les deux racines antérieures, 1/2 à la racine palatine. (*d*) *Douleur à la piqûre :* notable. (*e*) *Douleur après la piqûre, avant l'extraction :* (douleur d'infiltration) nulle. *(f) Temps écoulé entre la piqûre et l'extraction :* 2 minutes. (*g*) *Modalité des piqûres :* profondes. (*h*) *Qualité de l'anesthésie pour l'extraction appréciée d'après les réactions de l'opéré :* parfaite. (*i*) *Douleur après l'extraction :* petite. *(k) Réflexion de l'opéré :* satisfaction.

II OBSERVATION

(a) 2e grosse molaire supérieure droite. *(b)* carie du 4e degré,

périostite. *(c)* 3/4 de seringue à chaque racine antérieure 1/2 à la racine palatine. (*d*) notable. (*e*) nulle. *(f)* 1 minute. (*g*) profondes. (*h*) parfaite. (*i*) nulle. *(k)* très satisfait.

III OBSERVATION

(a) 1e grosse molaire gauche du bas. (*b*) carie du 4e degré, périostite. *(c)* 2 seringues, 1 à chaque racine. (*d*) peu. (*e*) nulle. *(f)* 1 minute. (*g*) profondes. (*h*) parfaite. (*i*) nulle. (*k*) satisfait.

IV OBSERVATION

(*a*) 2e grosse molaire gauche du bas. (*b*) carie du 4e degré, périostite. (*c*) 2 seringues, 1 à chaque racine. (*d*) notable. (*e*) nulle. *(f)*2 minutes. (*g*) profondes. (*h*) bonne. (*i*) nulle. *(j)* satisfait.

V OBSERVATION

(*a*) 1re grosse molaire droite du bas. (*b*) carie du 4e degré, périostite. (*c*) 2 seringues, 1 à chaque racine. (*d*) notable. (*e*) nulle. *(f)* 2 minutes. (*g*) profondes. (*h*) parfaite. (*i*) petite. (*k*) satisfait.

VI OBSERVATION

(*a*) 2e grosse molaire gauche du bas. (*b*) carie du 4e degré, périostite. (*c*) 2 seringues, 1 à chaque racine. (*d*) notable. (*e*) nulle. *(f)* 2 minutes. (*g*) profondes. (*h*) assez bonne. (*i*) nulle. (*k*) content.

VII OBSERVATION

(*a*) dent de sagesse droite du haut. (*b*) carie du 4e degré, périostite. (*c*) 2 seringues, 1 externe 1 palatine. (*d*) petite. (*e*) nulle. *(f)* 1 minute. (*g*) profondes. (*h*) parfaite. (*i*) nulle. (*k*) satisfait.

VIII OBSERVATION

(*a*) 1re grosse molaire gauche du bas. (*b*) carie du 4e degré, périostite. (*c*) deux serinques. 1 à chaque racine. (*d*) notable. (*e*) nulle. *(f)* 1 minute. (*g*) profondes (*h*) parfaite. (*i*) nulle. (*k*) satisfait.

IX OBSERVATION

(*a*) 1re grosse molaire supérieure droite. (*b*) carie du 4e degré, périostite. (*c*) 3 seringues, 1 à chaque racine. (*d*) notable. (*e*)

nulle. (*f*) 1 minute. (*g*) profondes. (*h*) parfaite. (*i*) nulle. (*k*) satisfait.

X OBSERVATION

(*a*) 1re grosse molaire gauche du bas. (*b*) carie du 4e degré, périostite. (*c*) 2 seringues, 1 à chaque racine. (*d*) petite. (*e*) nulle. (*f*) 1 minute (*g*) profonde. (*h*) bonne. (*i*) nulle. (*k*) satisfait.

XI OBSERVATION

(*a*) 2e grosse molaire gauche du bas. (*b*) carie du 4e degré, abcès gingival. (*c*) 2 seringues, 1 externe 1 interne. (*d*) peu. (*e*) nulle. (*f*) 1 minute. (*g*) profondes. (*h*) bonne. (*i*) nulle (*j*) satisfait.

XII OBSERVATION

(*a*) 2e grosse molaire gauche du bas. (*b*) dent fracturée il y a trois jours, dit l'opéré, dans une tentative d'extraction. (*c*) 2 seringues, 1 externe 1 interne. (*d*) nulle. (*e*) nulle. (*f*) 1 minute. (*g*) profondes. (*h*) parfaite. (*i*) nulle. (*k*) très satisfait.

XIII OBSERVATION

(*a*) 2e petite molaire supérieure gauche. (*b*) carie du 4e degré, abcès gingival de la grosseur d'une noisette. (*c*) 4 seringues, 1 sur l'abcès, dans le derme, 1 dans l'abcès, 1 pour la racine externe. 1 palatine. (*d*) sensible. (*e*) nulle. (*f*) 2 minutes. (*g*) 1 superficielle, 1 plus profonde, 2 profondes. (*h*) parfaite. (*i*) nulle. (*k*) content.

XIV OBSERVATION

(*a*) 2e grosse molaire supérieure droite. (*b*) carie du 4e degré, périostite, fistule laissant filtrer du pus. (*c*) 3 seringues, 1 à chaque racine. (*d*) peu. (*e*) nulle. (*f*) 2 minutes. (*g*) profondes. (*h*) assez bonne. (*i*) nulle. (*k*) satisfait. *Accident de l'extraction :* fracture de la racine palatine.

XV OBSERVATION

(*a*) 2e grosse molaire inférieure gauche. (*b*) carie du 4e degré, périostite. (*c*) 2 séringues, 1 à chaque racine. (*d*) nulle. (*e*) nulle. (*f*) 1 minute. (*g*) profonde. (*h*) parfaite. (*i*) nulle. (*k*) satisfait.

XVI OBSERVATION

(*a*) 2e grosse molaire inférieure gauche. (*b*) carie du 4e degré périostite. (*c*) 2 seringues, 1 à chaque racine. (*d*) nulle. (*e*) nulle. (*f*) 1 minute. (*g*) profondes. (*h*) parfaite. (*i*) nulle. (*k*) satisfait.

Dans les cas XI XII, il y avait abcès ; l'anesthésie n'en a pas moins été excellente.

La dent XII avait eu précédemment sa couronne fracturée ; il nous a fallu inciser au bistouri la gencive qui avait recouvert les racines, insister pour que le davier ait une bonne prise. Les réactions du sujet n'en ont pas moins été nulles.

Il y a toujours eu une légère douleur lors de la première piqûre d'aiguille, puisque la muqueuse n'avait pas été anesthésiée au préalable.

Dans aucun cas il n'y a eu de douleur d'infiltration.

Il nous a semblé, en nous basant sur une appréciation de nuances, il est vrai, qu'il valait mieux ne laisser écouler qu'une minute entre l'injection et l'extraction, qu'un temps plus long.

Des piqûres, profondes seulement, sont suffisantes pour obtenir l'anesthésie.

Enfin, fait important, *aucun* de nos opérés n'a présenté ni *dilatation papillaire,* ni cette *loquacité* qu'on observe fréquemment après l'anesthésie locale obtenue par la solution ordinaire de cocaïne à 1 o/o.

Quant aux conséquences éloignées, nous ne pouvons rien en dire. Il est à présumer qu'il n'y a pas de complications, car parmi nos opérés, nous avons reconnu d'anciens clients qui seraient certainement venus nous voir si, au niveau des régions qui ont subi les manœuvres opératoires, il s'était présenté quelque fait susceptible d'attirer leur attention et de leur donner de l'inquiétude.

Nos conclusions seront brèves : 1o la solution no 1 de Schleich est un anesthésique de très-haute valeur. Son emploi convient parfaitement pour obtenir l'anesthésie locale dans la pratique des extractions ; 2o à cause de la proportion minime des alcaloïdes contenus, la quantité liquide employée pour l'anesthésie locale des tissus environnant une dent, on est à l'abri de tout danger d'intoxication lorsque l'on fait usage de cette solution.

FEINDEL,

Médecin dentiste à Paris

CORRESPONDANCE

Les déboires d'un Candidat français au titre de Chirurgien dentiste Portugais.

Nous recevons de Madame L..., ancienne et distinguée élève de l'Ecole dentaire de Bordeaux, l'humoristique récit de ses vicissitudes dans la recherche du titre de Chirurgien dentiste Portugais.

C'est une bonne fortune que très certainement nos lecteurs apprécieront à sa juste valeur.

Lisbonne, le 8 Mars 1898.

Monsieur le Directeur,

« Si j'ai tardé à répondre à votre aimable missive, c'est que j'espérais passer mes examens entre temps et vous en donner les résultats avec tous les détails !

« Mais hélas, j'espérais.... et cela depuis trois longs mois que je suis ici.

« On ne se figure pas ce que les Portugais sont lents, méfiants et généreux en promesses !

« Après avoir réuni, avec toute espèce de difficultés la multiplicité des papiers exigés pour faire ma demande d'examens :

1° Acte de naissance,

2° Acte de mariage,

3° Certificat de bonne santé,

4° Légalisation du consulat,

5° Certificats des différentes Facultés et Universités du pays prouvant que je n'ai été examinée ni refusée dans aucune d'elles,

6° Diplôme d'instruction supérieure,

7° Diplôme de Chirurgien dentiste (qui ne serait pas exigé si j'avais fait mes études dans le pays....) le Secrétaire me dit qu'il me manque une pièce, l'autorisation de passer mes examens en français puisque je ne sais pas parler le Portugais.

« Donc, il faut faire la requête à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, sur papier timbré, avec prose officielle, et l'adresser à Monsieur le Directeur de l'Instruction publique.

« Sitôt dit, sitôt fait, j'adresse ma requête et j'attends. — Trois semaines

après, la Faculté m'avise d'aller m'y présenter; j'y cours, croyant à mes examens, point de celà ! Madame, me dit le Secrétaire, votre requête est acceptée favorablement, mais je me suis assuré depuis que cette faveur vous était acquise légalement déjà, *donc elle est nulle.* Ce qu'il vous importe d'obtenir, n'est donc pas de passer les examens en français, mais d'être absolument dispensée de la langue portugaise, pour permettre à l'Ecole de Médecine de prendre votre demande d'examens en considération.

» Et cela, faites-le dans les mêmes termes que votre précédente requête adressée aux mêmes autorités.

» Je pars toute contrite et refais ma requête, qui comme la précédente est adressée au Directeur de l'I. P. pour le Ministre de l'Intérieur; le premier doit en référer au second qui doit attendre la réunion du Conseil Supérieur pour la lui soumettre (ce Conseil ne se réunit qu'une fois par mois...) après décision, le papier retourne au Directeur qui a toutes les peines du monde à attrapper le Ministre pour le lui faire signer ! Trois semaines après, nouvel avis de la Faculté (qui est une Ecole de Médecine) je me précipite me disant que cette fois c'était la bonne ! M. le Secrétaire me reçoit et me dit : En transmettant votre demande au Conseil supérieur, on a commis une erreur, et on a traduit *Ecole de Médecine* au lieu de Ecole dentaire.

« J'ai été obligée d'aller trouver M. le Directeur de l'I. P. personnellement et de lui montrer l'erreur, il a détruit votre autorisation d'après mon conseil, pour la faire refaire, car elle était déjà signée par le Ministre ; il était donc impossible d'y ajouter un trait de plume.

« Je proteste indignée, mais Monsieur....... Madame c'est la loi ! Amen. Je repars et j'attends ! et toutes ces lenteurs, Monsieur le Directeur, malgré des lettres de recommandations les plus huppées et les plus influentes. Il paraît que j'aurais attendu de trois en trois mois si je n'avais été......... pistonnée comme on dit dans les Ecoles.

« Jugez-en, *M. le Directeur de l'Instruction publique* est venu *personnellement* me faire une visite, et M. le Secrétaire s'est dérangé pour aller lui conseiller de déchirer l'autorisation obtenue.

« Et pendant ce temps-là je ne travaille pas, je n'ose pas ni envoyer des circulaires ni mettre de plaque, car les foudres de l'Ecole de Médecine avec tous ses professeurs sont suspendues au-dessus de ma tête ?

« Il parait qu'à titre de femme je puis avoir un énorme succès ou être absolument négligée ???

« Cette année décidera de mon avenir ; si je reste ici où si je vais par delà les mers. Les prix sont hélas des plus modérés; ils sont moindres qu'en France et au change on perd 48 0/0, c'est ce qui me fait beaucoup hésiter à me fixer complétement ici.

LE MAMAMOUCHISME PARISIEN

(2me *Article*)

Les affaires, c'est l'argent des autres !

En 1880 se fondèrent l'École et l'Hôpital dentaires libres de Paris.

Dans la brochure de propagande destinée à cette œuvre, et imprimée à Amiens, chez T. Jeunet, imprimeur, rue des Capucins, 45, nous lisons, page 3 :

APPEL

AUX DENTISTES FRANÇAIS, NOS CONFRÈRES ;
AUX MEMBRES DU CORPS MÉDICAL DE FRANCE ;
A TOUS CEUX QUI S'INTÉRESSENT
AUX PROGRÈS DE L'ART ET DE LA SCIENCE DENTAIRE
DANS NOTRE PAYS

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous adresser le présent projet de fondation à Paris, d'une *Ecole professionnelle Dentaire libre et d'une Clinique ou Hôpital Dentaire,* et de vous demander votre concours pour le mettre à exécution, afin de conserver à l'Art et à la Science Dentaires dans notre pays la réputation dont ils n'ont cessé de jouir auprès du public.

L'Art Dentaire a pris naissance en France, ses débuts furent illustrés par des noms français ; c'est dans notre pays et dans les œuvres des auteurs, nos compatriotes, que les étrangers sont venus puiser les connaissances nécessaires à l'exercice de cette profession qui rend journellement de si précieux services.

Cependant le manque d'union, qui a régné jusqu'ici parmi nous, a privé la France d'institutions professionnelles devenues nécessaires au développement progressif de notre art.

En Angleterre, aux Etats-Unis, au contraire, les dentistes profitant du régime de liberté qui les régit, unis entre eux dans une même pensée de progrès, ont, avec l'aide du public sympathique, fondé des Ecoles professionnelles Dentaires libres, destinées à former d'habiles et de savants praticiens, et des Sociétés odontologiques devant répandre la Science Dentaire et la faire progresser.

L'Allemagne, l'Italie, la Belgique, l'Espagne même, ont imité cet exemple.

Aussi, notre Société, quoique de fondation récente, jalouse de conserver à la France une supériorité qui lui a toujours appartenu dans les diverses branches de la Science, s'est mise à l'œuvre et a courageusement entrepris la réalisation de cette réforme si longtemps et si vainement attendue. Dans son Assemblée générale du 25 mars dernier, encouragée par les approbations des membres les plus éminents du corps médical, elle adoptait le rapport favorable de la Commission spéciale chargée d'étudier le projet de fondation, à Paris, d'une Ecole professionnelle Dentaire libre, émis par un de ses membres, et en décidait la mise à exécution immédiate.

L'existence des diverses écoles que nous avons citées plus haut et leur état de plus en plus prospère et florissant, suffisent à prouver combien ce projet est pratique et réalisable.

Chargés par notre Société de cette laborieuse mission, nous avons songé à nous adresser directement à l'initiative privée, comme l'ont fait les dentistes de Baltimore, en 1840, comme le firent ceux de Londres, en 1853, persuadés qu'en France, comme à l'Etranger, les hommes intelligents et généreux, comprenant toute la portée de notre entreprise, ne nous manqueraient pas.

Nous espérons, Monsieur, qu'après avoir pris connaissance de ce projet, vous voudrez bien nous apporter votre concours ; vous coopérerez ainsi à la fondation d'une œuvre utile et contribuerez à doter la France d'une institution nationale et philanthropique.

(Le Comité d'organisation.)

Puis, après les quelques pages du programme de l'Ecole, destinées à enflammer la générosité des souscripteurs, voici l'invite, pages 13, 14, 15 :

SOUSCRIPTION

OUVERTE PAR LE

CERCLE DES DENTISTES DE PARIS

POUR LA FONDATION DE

L'ÉCOLE ET DE L'HOPITAL DENTAIRES LIBRES

DE PARIS

Art. 1. — Le Cercle des Dentistes de Paris, dans son Assemblée générale du 25 mars 1880, sur le rapport de la Commission spéciale chargée d'étudier le projet émis par un de ses membres, a décidé la fondation, à Paris, d'une Ecole professionnelle dentaire libre pour donner aux jeunes étudiants dentistes l'instruction professionnelle, et d'une clinique ou Hôpital dentaire pour donner gratuitement aux indigents les soins et les consultations qu'ils pourront réclamer pour des affections du système dentaire.

Art. 2. — Pour la mise à exécution de cette œuvre nationale et philanthropique, une souscription publique est ouverte par le Cercle, à partir du 1er juin, tant parmi les dentistes que parmi le public sympathique.

Art. 3 — La souscription est facultative, sans maximum ni miuimum.

Art. 4. — Une période d'un an est accordée pour la libération de chaque souscription. Chaque souscripteur devra indiquer en souscrivant les époques auxquelles il s'engage à opérer ses divers versements. Il devra de plus déclarer si sa souscription est *simple* ou *annuelle,* ou *simple et annuelle.* (Pour toute souscription annuelle, indiquer le nombre des annuités.)

Art. 5. — Les souscripteurs se divisent en deux classes :

1º Les souscripteurs dentistes, médecins ou fournisseurs pour dentistes.

2º Les souscripteurs étrangers à la profession.

Art. 6. — 1º Tous les dentistes, médecins ou fournisseurs pour den-

tistes, souscrivant une somme minimum de cent francs, seront ***Membres fondateurs***, et par conséquent feront partie de l'Assemblée administrative de l'Ecole.

ART. 7. — 2° Tous les souscripteurs étrangers à la profession fournissant une souscription minimum de cent francs ou annuelle de vingt francs seront *Membres bienfaiteurs*.

ART. 8. — Les Membres bienfaiteurs recevront tous les ans une carte attestant leur qualité et leur donnant le droit de recommander à la Clinique de l'Ecole, une ou plusieurs personnes pour trois opérations exigeant un traitement *spécial*.

ART. 9. — Les Membres bienfaiteurs recevront autant de cartes qu'ils auront souscrit de fois cent francs ou annuellement de fois vingt francs.

ART. 10. — Les Membres bienfaiteurs et les Membres fondateurs pourront entrer librement, sur la présentation de leur carte, dans le local de l'Ecole, assister aux divers cours ou consultations, ainsi qu'aux examens.

ART. 11. — Les noms de tous les souscripteurs sans distinction seront conservés sur un registre spécial qui restera aux archives de l'Ecole,

ART. 12. — Le Comité d'organisation, chargé par le Cercle des Dentistes de Paris de procéder à cette fondation, réunira l'Assemblée administrative un mois au moins avant l'ouverture de l'Ecole, qui aura lieu le 1er octobre 1880, afin de lui remettre ses pouvoirs.

(*Le Comité d'organisation.*)

Puis, l'annonce lancée, en avant la souscription.

MODÈLE DE SOUSCRIPTION

UNION. PROGRÈS.

CERCLE DES DENTISTES DE PARIS

SOUSCRIPTION

POUR LA FONDATION A PARIS D'UNE ÉCOLE PROFESSIONNELLE DENTAIRE LIBRE ET D'UNE CLINIQUE OU HOPITAL DENTAIRE

Je soussigné (1) ....

demeurant à..

*m'engage à payer au Trésorier du Comité d'organisation pour la fondation de l'*Ecole et de l'Hôpital Dentaires libres de Paris *une souscription* simple *de*....................

et une souscription annuelle *pendant (2)*.............................. *ans*

de....................

en (3)................. *versements* ....

Le......................*18*

Signature :

Détacher, plier et envoyer.

Adresser toutes les souscriptions : Au Trésorier du Comité d'organisation, M. P. Chrétien, 65, rue Sainte-Anne.

(1) Indiqner la profession.
(2) Indiquer le nombre d'annuités.
(2) Indiquer le nombre des versements et les époques auxquelles ils seront effectués.

Qu'en résulta-t-il?
Laissons parler les chiffres.
Mais le lecteur peut le voir déjà; nous n'inventons pas nous copions.
Ce n'est pas de la poésie, mais de l'histoire avec documents à l'appui. Nous sacrifions sans regret notre prose à celle de MM. les Parisiens; puissent nos diffamateurs ordinaires trouver à cette lecture le même plaisir que nous.

Docteur G. ROLLAND.

CHRONIQUE LOCALE

MM. Diparraguère et Rousset, Chirurgiens dentistes, ont été délégués par **la Société des dentistes du Sud-Ouest,** pour assister aux obsèques de M. Périé.

Nous rapportons les paroles que M. Rousset, Secrétaire général de la Société a prononcées au nom des amis si nombreux que M. Périé et sa famille comptent dans le monde dentaire de notre région.

Toulouse, 5 Mars 1898.

« Délégués par le Président et le Bureau de la Société des dentistes du Sud-Ouest, siégeant à Bordeaux, nous venons, Monsieur Diparraguère et moi, apporter un suprême hommage à celui qui fut aimé par tous ceux, qui comme nous, eurent le bonheur de le connaître.

« Toulousain de naissance, après avoir été musicien distingué, chanteur en renom, Périé devint par alliance le représentant de la Maison Withe de Philadelphie, et je puis affirmer ici, que tous ceux qui commencèrent à le connaître comme fournisseur devinrent bientôt ses véritables amis.

« En effet, nous avons de tout temps apprécié son zèle, son dévouement, son exactitude rare doublée d'une honnêteté et d'une délicatesse allant jusqu'au désintéressement; son humeur enjouée, sa causerie fine et piquante, ses lettres dont l'esprit gaulois surgissait à chaque ligne; tout enfin attirait vers lui.

« Au nom des dentistes du Sud-Ouest et de tous nos Confrères, nous venons saluer en Périé le coadjuteur le plus dévoué pour la création et la vitalité de notre Société. Lors de sa fondation, il s'inscrivit au premier appel, comme membre adhérent, entraînant avec lui grand nombre de nos Confrères de Toulouse, de Pau, de Bayonne, et chaque année, notre Trésorier avait à le remercier de sa générosité pour notre caisse de secours.

« Mais nous ne pensions pas être obligés de nous réunir aussi vite devant cette triste tombe, pour lui rendre le sincère hommage de notre

tardive reconnaissance. Nous n'aurions jamais cru que la terrible faucheuse t'aurait enlevé si rapidement à ta chère famille que tu aimais tant, à ta veuve qui t'a entouré de ses soins et qui soutiendra par son énergie et son courage, ce bon Paul, ton fils qui suffoque aujourd'hui sous le poids de la douleur, mais auquel nous promettons tous de continuer la grande amitié que nous avions pour toi. A ta jeune et charmante belle fille, à ce cher petit être encore inconscient, de ce qu'il perd et que tu comblais de tes gâteries de grand-père.

« Au nom de tous, ami Périé ; au nom de ceux qui entourent ta dernière demeure, je viens t'exprimer nos regrets du fond de nos cœurs attristés. Que ta famille reçoive ici le sentiment de la grande sympathie qu'un homme aussi bon, aussi loyal, a su toute sa vie nous inspirer.

« Au nom des Confrères Bordelais, donnant la main à leurs Confrères de Toulouse, nous ne te disons pas adieu, cher ami Périé, mais au revoir !!.

Le Secrétaire général : F. ROUSSET.

Cimetière de Toulouse, 5 mars 1898.

Après les cordiales paroles que notre sympathique Confrère M. Rousset a prononcées sur cette tombe ouverte, il ne nous reste qu'à envoyer l'expression de nos condoléances et de nos regrets à cette famille si bienveillante, si utile, et qui n'a jamais songé qu'à rendre service, et de la plus délicate manière, à tous les Chirurgiens dentistes avec lesquels elle était en relations.

Monsieur Périé fils continuera la tradition, car il aura pu apprécier la spontanéité de cœur qui, dans ces jours de douleurs, a rapproché de lui la grande famille des Chirurgiens dentistes.

(*La Rédaction.*)

Officier d'Académie.

Nous apprenons avec plaisir que M. Mirbeau, Chirurgien dentiste, vient de recevoir les palmes académiques.

Nous adressons de vives félicitations à ce distingué praticien.

Élections.

Les membres de l'Association générale des Etudiants en Chirurgie dentaire, en réunion générale, ont constitué pour l'année 1898 (art. 9), le bureau de l'Association. Ont été nommés conformément à l'article des Statuts :

OUBRERIE, Président.
PAPON, Vice-Président.
PERRET, Secrétaire général.
DELAGE-DAMON, Trésorier.
FICHOT, suppléant.

LEÇONS SUR L'ANATOMIE DE LA BOUCHE

Professées par le Docteur G. ROLLAND

PENDANT L'ANNÉE 96-97

Et recueillies par M. Lassaque, démonstrateur en Chirurgie dentaire

PRÉLIMINAIRES

2me LEÇON

(SUITE)

Enfin, nous terminerons notre enseignement par la physiologie et l'embryogénie totales de la région.

Ne croyez pas, je vous prie, que, si, dans une question purement topographique, j'ai besoin, pour la clarté de mon sujet, de faire de l'anatomie descriptive ou quelques applications chirurgicales, je n'y céderai pas, au contraire.

Aussi, Messieurs, quand nous aurons rempli ce programme, nous aurons vu ensemble les choses principales et vous aurez suivi une méthode uniforme pour toutes les questions. Ceci ne manquera pas de vous être profitable dans les travaux personnels auxquels je vous conseille de vous livrer de votre côté.

Tératologie. — L'orifice buccal peut être rétréci ou même nul. Derrière lui, la cavité buccale peut manquer totalement. Dans le premier cas, c'est l'atrèsie buccale plus ou moins complète; dans le second c'est l'astomie, généralement concomitante à d'autres monstruosités incompatibles avec la vie.

DE LA CAVITÉ BUCCALE

Bien que je ne veuille m'occuper dans cette série de leçons que de la cavité buccale, permettez-moi Messieurs, de vous dire, pour mémoire et sans plus nous y arrêter, que pour exécuter les fonctions que nous avons tout d'abord signalées, l'appareil digestif se compose :

D'un canal alimentaire — tube digestif
D'organes annexés à ce canal.

Le canal alimentaire, étendu de la bouche à l'anus, placé au devant de la colonne vertébrale, mesure en moyenne 11 mètres. Ce canal comprend : La cavité buccale, le pharynx, l'œsophage, l'estomac, l'intestin grêle, le gros intestin et l'anus.

Les organes annexés au canal alimentaire sont : les dents, des glandes versant leur produit de sécrétion dans son intérieur, les glandes salivaires, le foie, le pancreas.

Mais revenons à l'étude de la bouche, examinons la par une vue d'ensemble, comme une région dont nous analyserons en temps et lieu les éléments.

Définition. — La bouche est une cavité aplatie de haut en bas, à grand diamètre antero-postérieur.

Situation. — Elle occupe la partie inférieure de la face et se trouve placée entre les deux mâchoires, au-dessous des fosses nasales, entre les joues, derrière les lèvres, au devant du pharynx.

La bouche est un appareil très compliqué dans lequel s'opèrent la mastication, la gustation, l'insalivation, le commencement de la déglutition et l'articulation des sons.

Direction. — La direction ou axe de la bouche est horizontale. Cette direction est en rapport avec la destination de l'homme à l'attitude bipède, dans l'attitude verticale — Mais mettez-le à quatre pattes et vous verrez que l'axe de sa bouche change car d'horizontal dans l'attitude bipède il deviendrait chez lui vertical dans l'attitude quadrupède. Chez les animaux, dans l'attitude quadrupède qui leur est naturelle, l'axe de la bouche est oblique par rapport à l'horizon.

« Seul l'homme parmi les animaux peut noblement porter sa tête parallèlement à l'horizon, le front dirigé vers le ciel. » Richet.

Et selon le poète latin :

Os homini sublime dedit, cælum que tueri
Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus.

Dimensions. — Les dimensions de la cavité buccale sont plus considérables que celles du canal alimentaire qui lui fait suite, d'où résulte la possibilité d'introduire des corps trop volumineux pour franchir les portions étroites de ce canal.

En général, il existe entre les diverses parties du canal alimentaire une proportion telle, que la portion supérieure ne peut admettre des corps trop volumineux eu égard à la capacité du reste de ce canal. Si la cavité buccale fait exception à cet égard, cela tient à ce que, pendant leur séjour dans cette cavité, les aliments sont encore sous l'empire de la volonté.

Les diamètres de la bouche sont les suivants :

Diam. antero-postérieur sur la ligne médiane 9 cent.
D. — transversal entre les 1res grosses molaires 8 »
D. — vertical — — 7 »

Différences dans les dimensions. — Du reste, cette capacité présente des différences considérables depuis l'état d'occlusion complète où les mâchoires rapprochées ne laissent entre elles qu'un espace assez restreint, où cependant la langue peut se mouvoir librement jusqu'à cet état d'ouverture extrême où la cavité buccale représente une pyramide quadrangulaire dont la base est en avant et le sommet en arrière.

L'augmentation de capacité de la bouche peut encore avoir lieu suivant le diamètre transversal, par la facile distension des joues et suivant le diamètre antero postérieur, par le mouvement des lèvres en avant.

Forme. — C'est une boîte ovalaire dont la grosse extrémité est en avant. — On lui considére :

Une paroi supérieure ou voûte palatine, concave d'avant en arrière, ainsi que dans le sens transversal,

Une paroi inférieure concave, moulée en quelque sorte sur la paroi supérieure et formée en grande partie par la langue,

Une paroi postérieure formée par le voile du palais.

Une paroi antérieure constituée sur un premier plan par les lèvres, sur un second plan par les arcades dentaires et alvéolaires. L'espace compris entre les lèvres, les joues et les dents se nomme : vestibule de la bouche,

Deux parois latérales formés par les joues,

Deux ouvertures : Une antérieure, c'est l'ouverture de la bouche;

Une postérieure, qui établit une communication entre la cavité buccale et le pharynx et qui, en raison de son étroitesse, a reçu le nom d'*Isthme du gosier*.

Le manque d'allongement de la face de l'homme détermine la forme de sa bouche; aussi est-elle proportionnellement plus courte et plus large chez lui que chez la plupart des animaux domestiques.

Structure. — C'est ainsi qu'envisagée comme une région

dont les fonctions sont multiples, il est rationnel de rattacher à la cavité buccale les organes qui concourent à la l'exécution de ses diverses fonctions.

PLAN D'ÉTUDES

Permettez-moi, pour terminer les préliminaires, de vous donner le plan que j'ai l'intention de suivre. Je le crois plus qu'un autre favorable à l'étude, mais je ne le crois pas davantage irréprochable, car en anatomie ou toutes les parties se tiennent, ou rien ne forme de casiers nettement délimités, toute division est artificielle et par suite arbitraire et critiquable.

Tout d'abord nous étudierons le squelette de la bouche :

Maxillaire supérieur.
Maxillaire inférieur.
Os palatin. — Les dents.

L'articulation temporo-maxillaire et les muscles qui permettent à ces segments osseux de se mouvoir l'un sur l'autre.

Puis nous entrerons dans une étude topographique de la région et nous examinerons les parois et les ouvertures de cette cavité, soit :

Une paroi supérieure.
Une paroi inférieure.
Deux parois antero-latérales.
Une ouverture antérieure.
Une ouverture postérieure.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

Réunion-Congrès de Marseille.

29 et 30 mai 1898 (dimanche et lundi de la Pentecôte), organisée par les soins et aux frais de l'Association générale des dentistes du Sud-Est de la France. Sont invités à assister à cette rénnion tous les dentistes de France, faisant partie d'une Association ou Syndicat professionnel.

Questions soumises aux Membres de la Réunion.

1° **Pathologie :** DE LA DENT DE SAGESSE

A. Formation.
B. Eruption.

C. Ses accidents et leurs causes.
D. Moyen de les préveuir.

2° **Dentisterie opératoire :** Choix judicieux de la matière obturatrice à employer après la préparation définitive de la cavité.

3° **Prothèse dentaire :** A. Pièces à succions.
B. Divers modes de retention.
C. De l'articulation des appareils dentaires.

Pour tous renseignements, communications et adhésions, prière d'écrire au Secrétaire général, M. Chapot, dentiste, rue Gioffredo, 55, à Nice.

TRIBUNE PROFESSIONNELLE

AVIS

Nous informons nos confrères que dorénavant nous réservons gracieusement la dernière page des Archives Nationales de *Stomatologie* et *d'Art dentaire*, aux *offres* et aux *demandes*. Cette feuille, il ne faut pas l'oublier est l'organe de l'Ecole dentaire de Bordeaux et des Praticiens de la Province.

Le tirage du journal dépassant mille exemplaires présente une publicité plus que suffisante pour les besoins de la profession. C'est donc pour nous un plaisir d'obliger nos confrères en laissant pour rien à leur disposition la dernière feuille de notre texte.

On demande Un mécanicien de 30 à 40 ans, célibataire, connaissant le caoutchouc et l'or, qui voudrait habiter chez un praticien, à la campagne. — Pour plus de renseignements, s'adresser au Journal.

Riche position assurée pour un Praticien sérieux et habile. Cabinet dentaire à céder pour se retirer des affaires. Pour tous renseignements, s'adresser, avec timbre pour réponse, à *M. le Professeur* **Vorf Serre**, *Médecin spécialiste, of Chicago U. S. A. Grand'rue 78, Montpellier.*

Un Pharmacien sur le point de terminer ses études de Chirurgien dentiste, désire céder son officine. Pharmacie ancienne située au centre de la ville et spécialités.
Prière de s'adresser au Journal.

Cabinet dentaire Américain existant depuis 25 ans, à vendre; bonnes conditions, avec matériel et mobilier à volonté, pour cause de santé. S'adresser à M. **Wiederkehr**, place de l'Observatoire, n° 1. — Montpellier.

Petite Mesquinerie

L'*Odontologie* a cessé de nous être envoyée depuis le mois de février 1898. Quelle que soit la polémique engagée entre deux journaux, les échanges s'accomplissent toujours.
Pour la première fois s'accomplit pareille incongruité. — Hélas ! !